

# Pôle Régional Info Conseil en VAE

Entretiens Conseil



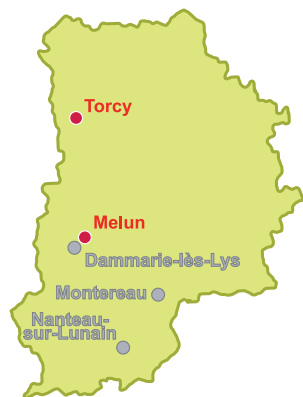
## LIEU DE LA FORMATION

### COS - Melun

51, avenue Thiers  
77000 Melun

### COS - Torcy

Z.I. Nord - Bât. 1  
2, allée du Plateau  
77200 Torcy



## OBJECTIFS

Avant de vous engager dans la validation des acquis de votre expérience, l'antenne d'information conseil en VAE vous propose ses services personnalisés, gratuits et neutres.

- C'est une nouvelle voie d'accès à la certification. Par la validation de votre expérience, la VAE vous permet d'obtenir, autrement que par la formation, la totalité ou une partie d'un diplôme.
- Vous pouvez en bénéficier si vous avez au minimum 3 ans d'expérience en correspondance avec le contenu du diplôme visé.
- Vous devez démontrer que votre expérience correspond au contenu du diplôme visé, par un travail écrit de description et d'analyse de vos activités devant un jury.

## BÉNÉFICIAIRES

Toute personne souhaitant s'engager dans un parcours de VAE :

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Artisans
- Bénévoles
- Indépendants

## FINANCEMENT

Cette action est financée par la Région Île-de-France.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les entretiens se déroulent sur rendez-vous.  
Contactez-nous au 01 64 45 18 58.

## DESSCRIPTIF

L'antenne information conseil vous propose :

- Une information neutre et contrôlée
  - Sur les diplômes accessibles en VAE
  - Sur les démarches à engager
  - Sur les différentes procédures proposées par les organismes valideurs
  - Sur les coûts et les financements
- Un conseil personnalisé lors d'entretiens individuels
  - Pour préciser vos attentes
  - Pour réfléchir à la pertinence de la VAE par rapport à vos projets
  - Pour vous aider dans le choix des diplômes correspondant à votre expérience
  - Pour vous orienter vers le(s) certificateur(s) répondant à votre projet ou vers d'autres relais

## LIEUX DES ENTRETIENS

Deux possibilités s'offrent à vous :

**Melun** : COS Melun - 51, avenue Thiers - 77000 Melun  
**Torcy** : COS Torcy - 2, allée du Plateau - 77200 Torcy

## DURÉE

Les entretiens durent 1h30.

## CONTACT

### Brigitte BOUGON

Tél. : 01 64 45 18 58

Fax : 01 64 45 33 15

Email : [bbougon@cos-crpf.com](mailto:bbougon@cos-crpf.com)



Au service de la vie et de l'autonomie  
Établissements Handicap et Formation  
en Seine-et-Marne



## Le COS, une offre de services complète :

### Bilans

Bilan médical  
Bilan pluridisciplinaire  
Bilan de compétences salarié  
Bilan linguistique  
Bilan technique et gestuel

### Orientation

Préorientation  
Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)  
Modules Métier et Entreprise  
Parcours de Mobilisation professionnelle

### Insertion

Accompagnement vers l'emploi  
Modules Mobilisation et Accompagnement

### Formations

Remise à niveau  
Préqualification  
Agent d'Exécution dans les Services et l'Industrie  
Entreprise d'Entraînement Pédagogique  
Filière Tertiaire  
Filière Informatique  
Filière Graphique  
Filière Services à la personne



## QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La VAE est une nouvelle voie d'accès à la qualification. Elle permet d'obtenir un diplôme (totalement ou partiellement), par la simple validation de l'expérience professionnelle.

## PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA VAE ?

La VAE est accessible à toute personne justifiant d'au moins 3 ans d'expérience correspondant au diplôme visé. L'activité peut avoir été continue ou non, en tant que salarié ou non.

## COMMENT PROCÉDER ?

Pour obtenir la VAE, la personne doit démontrer que son expérience correspond au diplôme visé :

- Soit par un travail écrit de description de ses activités
- Soit par une mise en situation, réelle ou reconstituée

Un jury composé de professionnels et de formateurs décide de l'attribution ou non du diplôme, en totalité ou en partie. Si la validation est partielle, le candidat dispose de 5 ans pour obtenir les parties manquantes du diplôme (par un complément de formation, d'expérience, ou par des travaux complémentaires).

## QUE DEVRAI-JE PAYER ?

Le service d'information et de conseil est gratuit pour les bénéficiaires. Il est financé par le Conseil Régional d'Île-de-France.

Les coûts éventuels liés à la poursuite de votre démarche VAE peuvent être pris en charge, en partie ou en totalité, par :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Votre entreprise cotise à un OPACIF qui gère le Congé Individuel de Formation (CIF). Il peut financer votre congé VAE.
- Des financements du Conseil Régional d'Île-de-France (chéquier VAE), ou de Pôle Emploi en ce qui concerne les demandeurs d'emploi.

## LE PARCOURS VAE

1 - Je m'informe sur la VAE

2 - Je définis mon projet

→ Je peux bénéficier de conseils

- Plusieurs possibilités :
- Bilan de compétences
  - Formation
  - Autres ...

3 - La VAE correspond à ma situation

→ Je prévois le financement

4 - Je choisis la certification qui correspond à mon projet et rencontre le valideur

5 - Je constitue le dossier de recevabilité et je le dépose auprès du service valideur

6 - J'obtiens l'accord du valideur

Si je n'obtiens pas l'accord du valideur, je redéfins mon projet professionnel

7 - Je rédige le dossier décrivant mon activité professionnelle et je me prépare à la mise en situation professionnelle

→ Je peux me faire accompagner

8 - Je dépose mon dossier (je passe la mise en situation professionnelle) puis je participe à un entretien avec le jury

9 - Le jury prend une décision.  
Il y a trois possibilités :

• Validation totale :  
j'obtiens la certification

• Validation partielle :  
> J'acquies un complément d'expérience et je refais une demande de VAE  
> Je suis une formation complémentaire  
> Je réalise le travail préconisé par le jury

• Pas de validation